



**Comité Départemental des Hautes-Alpes FFPJP
Micropolis
Bâtiment : Ferme Belle Aureille
05000 Gap
Tél : 04 92 50 99 46 mail : cd05@petanque.fr**

COMPTE-RENDU DU CONGRES ANNUEL DU COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTES- ALPES FFPJP 2021

**Dimanche 12 décembre 2021
8h45**

**Salle de la manutention
16 Rue Colonel Bonnet
05200 EMBRUN**



1. Allocution Président du Comité des Hautes-Alpes FFPJP.

« Mesdames, Messieurs, merci à tous de votre présence. Bienvenue à Embrun, pour participer à l'Assemblée Générale ordinaire 2021 du Comité départemental des Hautes-Alpes de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.

Avant de commencer, chers congressistes, je vais vous demander de bien vouloir observer un moment de recueillement pour toutes les personnes qui nous ont quittées au cours de cette saison.

** Une minute de silence a été observée**

*Je vous remercie. Merci à la **Pétanque Boule Embrunaise** de nous recevoir sur ses terres et un grand merci à **Madame le Maire Chantal EYMEOD** et ses services de nous avoir mis à disposition cette salle de la manutention, qui nous permet de nous retrouver dans de bonnes conditions pour échanger autour de nos passions communes.*

*Il y a un an, vous m'avez porté à la tête du comité des Hautes-Alpes dans un contexte de crise sanitaire qui perdure. La saison 2021 a démarré en Juin dernier, bercée par de grandes incertitudes. Mais avec les conseils avisés et la clarté des informations communiquées par **Mr ALBERTI** de la **Préfecture des Hautes-Alpes**, accompagné de la complicité des **clubs organisateurs**, nous nous sommes adaptés aux évolutifs protocoles sanitaires dictés par le ministère des sports et déclinés par **notre Fédération** pour mettre en place tous les qualificatifs aux Championnats de France maintenus en 2021. Je me dois, et nous nous devons nécessairement de témoigner à **Guillaume CARPENTIER**, Secrétaire Général, notre reconnaissance d'avoir assuré le rôle de Référent Covid, engageant sa propre responsabilité en cas de soucis. Il est important de souligner que lors des championnats et compétitions organisées par le comité, aucune contamination n'a été enregistré. J'en profite également pour remercier **Claudine GHIGONETTO**, Vice-Présidente du Comité Départemental, pour son soutien permanent et la tenue des nombreuses tables de marque dans un contexte inédit.*

L'arrivée de la COVID a fait perdre à la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal des licenciés dans l'hexagone, nous n'avons pas malheureusement dans notre département fait l'exception qui confirme la règle comme vous pourrez le constater au travers du compte rendu moral qui va vous être présenté.

Dès lors, je formule le vœu pour cette nouvelle année qu'ensemble, nous conservions nos licenciés actuels, nous récupérions ceux qui se sont éloignés de nos terrains de pratique et que nous attirions de nouveaux publics. Pour cela le comité va mettre en place différentes actions en direction des joueurs qui sont la base de la Fédération.

Je terminerais cette allocution en remerciant chaleureusement mes fidèles collaborateurs qui œuvrent bénévolement tout au long de l'année pour nos sports au travers des tâches qui leurs sont confiées sur notre territoire.

Meri de votre attention et bon congrès à tous. »

2. Approbation du Compte-rendu du Congrès annuel 2020

[Voir Annexe 1](#) **Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité**

3. Compte-rendu Moral et d'Activité saison 2021

[Voir Annexe 1](#) **Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité**

4. Compte-rendu Financier 2021

[Voir Annexe 1](#) **Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité**

5. Exposé des vérificateurs aux comptes saison 2021

Les comptes ont été vérifié par **Nathalie Bernard** et **Laurent Albrand** au siège du Comité Départemental des Hautes-Alpes.

6. Approbation des comptes

[Voir Annexe 1](#) **Les comptes ont été approuvés à l'unanimité**

7. Budget Prévisionnel

[Voir Annexe 1](#) Présentation par la trésorière Générale du Budget Prévisionnel 2022 sur la base de 1300 licenciés.

8. Approbation Budget Prévisionnel 2022

Le Budget Prévisionnel a été approuvé a l'unanimité

9. Calendrier 2022

[Voir Annexe 1](#) **Attention le Mixte Triplettes Mixtes devra commencer le samedi 05 Mars 2022.**

10. Répartition Qualificatifs Régionaux et France 2022

[Voir Annexe 1](#)

11. Validation du tarif des Cotisations 2022

Voir Annexe 1

Le Comité Départemental des Hautes-Alpes prendra en charge l'augmentation du Comité Régional PACA de 1 euro pour l'année 2022 dans toutes les catégories. (Augmentation liée premièrement à la perte de **8500 Licenciés** sur deux années dans notre région et à la mise en place du centre Régional d'entraînement sportif jeune itinérant).

Le nouveau tarif a été approuvé à l'unanimité

12. Approbation des Statuts du Comité

Voir Annexe 2

Changement : L'exercice financier allait jusqu'à présent du 1^{er} Novembre au 31 Octobre. Dorénavant il est prévu qu'il aille du 1^{er} Décembre au 30 Novembre.

Les Statuts ont été approuvés à l'unanimité

13. Approbation du Règlement Intérieur du Comité

Voir Annexe 3 **Le Règlement Intérieur a été approuvé à l'unanimité**

14. Questions diverses

Q : « *Serait-il possible sur les affiches annonçant des sélections ou des concours, de ne pas faire apparaître de date limite d'inscription afin que les clubs puissent indiquer la date qui leur convient en fonction de leurs contraintes ?* »

R : « *La date limite pour une inscription est obligatoire sur les affiches promotionnelles des championnats, il est cependant possible pour les clubs d'imposer une date plus courte au sein de leurs clubs pour les inscriptions de ces concours* ».

Q : « *Comment obliger tous les clubs à respecter l'obligation que les cartes sociétaires ne soient accessibles qu'aux titulaires d'une licence FFPJP ?* »

R : « *Cette question sera portée à l'oreille de la FFPJP lors du Congrès de Belfort.* »

Q : « *En lien avec la question précédente, comment s'assurer qu'une personne souhaitant une carte sociétaire dispose réellement d'une licence dans un autre club ?* »

R : « *Il suffit avant de délivrer une carte sociétaire de passer le support licence fourni par la personne sur un lecteur de licence ou encore de contrôler via le*

logiciel Gestion Concours qui contient la base de données des licenciés mise à jour chaque semaine. »

Q : « *Devons-nous pour 2022, demander systématiquement une photo d'identité au moment du renouvellement de licence ? »*

R : « *Pour le renouvellement des licences, il sera obligatoire de fournir une photo où nous sommes reconnaissables, une photo datant de moins de 5 ans sera donc demandée pour mettre à jour la base fédérale où l'insérer sur les supports lors de leurs changements éventuels. »*

Q : « *Existe-t-il une tarification particulière pour les personnes disposant d'une carte reconnaissant un handicap ? »*

R : « *A ce jour, rien n'a été prévu dans ce cas-là. »*

Q : « *La fédération réfléchit-elle à créer plusieurs niveaux pour les vétérans, qui pour certains dépassent les 80 ans ? »*

R : « *La FFPJP prévoit de passer la Catégorie Vétérans de 60 à 55 ans ce qui l'alignerait aux catégories Vétérant des autres sports. »*

Q : « *Quel est le tarif pour une licence perdue ? »*

R : « *Pour refaire une licence perdue, le licencié devra payer 10€ du tarif fédéral duplicata. Pour un support défectueux le renouvellement du support sera gratuit. »*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président remerciera une nouvelle fois les présents et clôturera l'Assemblée Générale.

Guillaume Carpentier

Secrétaire Général CD05 FFPJP



Cyril Combe

Président CD05 FFPJP

